

**VIIIe ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
8-10 SEPTEMBRE 2011, ASUNCIÓN, PARAGUAY**

**GROUPE DE TRAVAIL DE FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMERIQUES: PERSPECTIVE  
DE GENRE EN MATIÈRE DE SECURITÉ DU CITOYEN**

**DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

**Présidente:**

Membre de l'assemblée Linda Machuca Moscoso (Équateur)

**Expert:**

Teresa Ulloa (Mexique)

La septième réunion du Groupe de Femmes Parlementaires des Amériques a eu lieu pendant deux sessions déroulées les jours 8 et 9 septembre dans le cadre de de la VIIIe Assemblée plénière de FIPA/ParlAmericas a Asunción - Paraguay.

Le travail organisé par le Groupe de Femmes Parlementaires s'est intitulé "**Perspective de genre en matière de sécurité citoyenne**", et l'experte invitée a été Maestra Teresa Ulloa, Directrice Régionale de la Coalition contra el Trafic de femmes et d'enfants en Amérique Latine et les Caraïbes, A.C (CATWLAC)

**CONSIDERANT**

Que le groupe de femmes parlementaires comme partie de ParlAmericas, promeut le respect des droits de l'Homme comme base fondamentale pour la garantie et la prospérité humaines et les conditions de vie dignes pour toutes et tous;

Qu'il défend et promeut la gouvernabilité, la démocratie et l'éthique dans la fonction parlementaire, éléments qui composent le travail des législatrices du continent.

## RECOMMANDE

1. Légiférer pour obtenir parité et équité et pour que ces principes soient enchâssés dans la création des lois dans tous les pays. La transversalisation du genre doit se voir clairement dans la rédaction de toutes les normes ;
2. Créer, au sein de ParlAmericas, une proposition de loi-cadre, ou une proposition de modèle de loi sur la sécurité citoyenne que les États membres pourront partager entre eux. L’OEA et l’ONU ont déjà utilisé cette méthode de travail pour traiter certains enjeux ;
3. Le Groupe de travail sur la *Perspective du genre en matière de sécurité citoyenne* préconise et encourage l’idée de créer, au sein de ParlAmericas, une loi-cadre ou un modèle de loi spécifique contre la traite des personnes ;
4. Formuler un projet de loi sur la protection des victimes et des témoins, conformément à la Déclaration d’Istanbul ;
5. Encourager la création de comités techniques spécialisés en genre au sein de chaque parlement, avec l’aide de la coopération internationale ;
6. Renouveler l’engagement d’élaborer un projet de loi sur la protection des victimes et des témoins ;
7. Favoriser la formation de partenariats entre les parlementaires actuels et anciens afin de leur permettre de profiter de l’expérience législative des parlementaires pour éviter que se perdent les connaissances acquises à cet égard ;
8. Créer des programmes de travail communs entre parlementaires, sans égard aux tendances idéologiques ou partisans, afin d’encourager une pratique inclusive, diversifiée et respectueuse qui garantisse les conditions nécessaires à la transversalisation du genre dans toutes les normes ;
9. Encourager nos parlementaires à constituer des équipes de communication sensibles aux enjeux du genre, qui contribueront à la visibilité du travail des femmes et des programmes de travail mentionnés au point 8 ;
10. Préconiser une volonté politique visant à intégrer la parité et l’alternance au sein des partis et ce faisant encourager, au sein des organisations politiques auxquelles nous appartenons, l’égalité qui se reflétera par la suite dans l’espace public ;
11. Encourager l’application de sanctions à l’encontre de quiconque par la publicité encourage le commerce sexuel et l’exploitation sexuelle et de tout message publicitaire qui dénigre les femmes et les filles. Dans le même ordre d’idées, souligner et récompenser les bonnes pratiques qui combattent la traite et le trafic des personnes ;
12. Combattre la traite, l’esclavage, l’exploitation sexuelle et le trafic de personnes, en incorporant dans nos législations la caractérisation de la demande (clients).